



Apport immobilier à une communauté

Par **nolex**, le **18/06/2011** à **15:39**

Bonjour,
J'ai acheté un appartement en 2007 et je me marie en juin 2012. Je souhaite que cet appartement appartienne à la communauté issue du mariage en prévision de futurs achats immobiliers.
Nous ne souhaitons pas avoir recours à la communauté universelle car je ne souhaite mettre en commun que l'appartement en question.
Merci d'avance pour vos conseils.
Cordialement,
Nolex

Par **mimi493**, le **18/06/2011** à **16:06**

La communauté universelle n'est qu'une forme de communauté conventionnelle. On peut donc faire une communauté conventionnelle en incluant uniquement le bien en question dans la communauté.
Allez voir un notaire.